

AH.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

**DECRET N° 98-274 DU 9 JUILLET 1998**

Portant ratification de l'accord de prêt signé le 30 octobre 1997, entre le gouvernement de la République du Bénin et le Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO relatif au projet d'appui au développement de l'élevage dans le Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 98-022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 30 octobre 1997, entre le gouvernement de la République du Bénin et le Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO relatif au projet d'appui au développement de l'élevage dans le Borgou.

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du gouvernement ;

**DECRETE :**

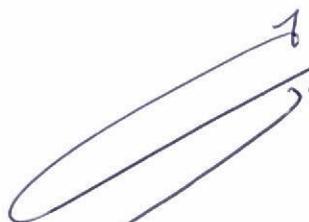
Article 1er : Est ratifié l'accord de prêt signé le 30 octobre 1997, entre le gouvernement de la République du Bénin et le Fonds de coopération, de compensation et de développement de l'élevage dans le Borgou et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Juillet 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération,



Kolawolé Antoine IDJI.-

Le Ministre du Développement  
Rural,



Saley G. SAKA .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MDR 4 AUTRES MINISTERES  
16 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3  
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.